

<http://snetap-fsu.fr/Autorisations-d-absence-pour.html>



Autorisations d'absence pour examen ou concours

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Congés / Absences -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 2 janvier 2006

Date de parution : 20 octobre 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question

Quels sont mes droits en matière de jours d'autorisation d'absence pour préparer les oraux d'un concours administratif ?

Réponse

Chacun a droit à deux jours précédant le concours, aux délais de route, aux jours d'épreuves.

Si on suit une formation reconnue par le MAP, l'autorisation globale (y compris les deux jours) est de 12 jours par an, 40 tout au long de la carrière, non compris les délais de route.

Il n'y a pas de différence de traitement entre l'écrit et l'oral.